

LE FIEF DE LA MONTAGNE-VILLARSAY A ROCHEFORT

Les fiefs de la paroisse Notre-Dame de Rochefort sont mal connus et celui de la Montagne-Villarsay ne fait pas exception. La situation même de la « maison noble » n'est pas évidente. La seule carte qui, à notre connaissance, signale « la Montagne », est celle de Sainte-Colombe, en 1675. Le nom y figure au nord de Marseille, mais l'imprécision du dessin est telle que la localisation exacte ne peut être déterminée. Il faut recourir à un document tardif, daté de 1782, pour constater que « la seigneurie de la Montagne Villarsay » est alors « vulgairement surnommée le Bois d'Amourette ». L'ancien centre d'exploitation appelé Bois d'Amourette, qui domine sur la droite le chemin de Marseille à la Charente, apparaît ainsi comme le successeur de la « maison noble » de la Montagne. Sa position, bien en vue en un point relativement haut, ne s'y oppose pas.

Le nom de Villarsay nous est connu depuis 1367. A cette date, en effet, un Jean de Villarsay fait aveu au Prince d'Aquitaine, pour le château de Rochefort, d'un fief tenu à hommage lige, composé de divers éléments difficilement identifiables aujourd'hui et comportant un droit de chauffage en la forêt, au devoir de trente sous de plait et morte main¹. Il est probable que c'est le surnom de ce personnage qui s'est maintenu localement pour désigner le fief que nous étudions mais il n'est pas certain que ce dernier soit identique à celui de 1367. Toujours est-il que la dénomination de notre fief a varié, depuis Villarsay, qu'on rencontre en 1478-1480, jusqu'à Bois d'Amourette de 1782².

Les plus anciens détenteurs connus (1478-1667)

Dans son compte de recettes et dépenses pour les années 1478-1480, le receveur de la seigneurie de Rochefort désigne « sire Guillaume de Combes » comme devant annuellement 6 deniers tournois « sur le four de l'Augerie³, à cause de Villarsay », et 3 boisseaux de froment « en lieu des hoirs de feu Pierre de Villarsay » sur une terre à Rochefort, en ajoutant que l'intéressé, qui n'a pas payé ces devoirs, a été cité aux

¹ Voir C. Gabet, « Les seigneuries de la paroisse de Rochefort aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Rochefort 1666-1966*, p. 114.

² « la maison et seigneurie de la Montagne, autrement Villarsay »; 3 décembre 1698 (Inventaire des titres de Pierre Delacoste, David, XLII, liasse 71, pièce 204, du 25 novembre 1707); « seigneurie de la Montagne Villarsay »; 7 octobre 1702 (Ferrand XXXIV, liasse 30, pièce 447); « maison noble de Villarsay »; 23 février 1705 (David, XLII, liasse 69, n° 41); « la maison de Villarsay et ses appartenances »; 15 mai 1731 (C. Gabet, *Rochefort 1666-1966*, p. 114, d'après Barbereau, pièce 54); « la terre nommée la Montagne de Villarsay »; 2 avril 1772 (F. CHASSEBOEUF, *Châteaux, manoirs et logis, La Charente-Maritime*, édition Association Promotion Patrimoine, p. 375); « seigneuries du prieuré et de la Montagne Villarsay »; 21 janvier 1781 (Mérilhon, notaire); « la seigneurie de la Montagne Villarsay, vulgairement surnommée le Bois d'Amourette »; 25 avril 1782 (Charrier, XLII, liasse 41, pièce 35).

³ Lougerie, commune de Breuil-Magné.

grandes assises de Rochefort et doit « vérifier son fief »¹. En d'autres termes, Guillaume de Combes détient un fief appelé Villarsay, comme successeur des héritiers de Pierre de Villarsay, et il est en désaccord avec le receveur sur la composition et les appartenances. Ce Pierre de Villarsay doit être un descendant du Jean de Villarsay de 1367 et, lors de son décès, le fief était appelé Villarsay.

Guillaume de Combes est bien connu d'autre part comme échevin de la Rochelle. Une quinzaine d'années plus tôt, le 21 août 1465, alors maire de la Rochelle, il a rendu à Olivier de Coétivy, seigneur de Rochefort, un aveu et dénombrement par lequel il reconnaissait tenir « les premiers cent sols à prendre sur la coutume du sel levée à Rochefort à la saint Michel, puis son hôtel de l'Houmée² et d'autres biens ». Détenait-il alors Villarsay ? Nous l'ignorons car l'énumération ci-dessus est empruntée à une analyse de Georges Musset qui n'est pas exhaustive³.

Nous ne connaissons pas la descendance de Guillaume de Combes, mais nous possédons des aperçus sur la dévolution de l'Houmée et de Villarsay au XVI^e siècle. A partir de 1539, les détenteurs du fief de l'Houmée sont connus pour trois générations. En 1539, c'est Claude Geoffroy, seigneur de Dompierre, qui en fait l'aveu⁴. Sa fille Françoise, qui en hérite, épouse François de Pons et leur fille, Louise de Pons, épouse Jean de Rabaine qui en fait l'hommage en 1585⁵. Il est probable que Claude Geoffroy a tenu également Villarsay car, en 1561, son gendre François de Pons fait hommage pour Villarsay appelé alors la Montagne : « la maison noble de la Montagne de Rochefort et ses appartenances, mouvant du château de Rochefort »⁶. Cependant nous ignorons si Louise de Pons a tenu la Montagne après ses parents. On sait seulement qu'elle a cherché à acquérir la châtellenie de Rochefort en 1591⁷.

Peu après, en 1616, c'est Paul Petiteau, écuyer, valet de chambre du roi, mari de Suzanne de Lauzeré, qui nous apparaît comme seigneur de la Montagne. Ce Petiteau est alors curateur des enfants de défunt Adrien de Lauzeré, seigneur de Rochefort, son beau-frère, et de Judith de Soucelle⁸. Il est décédé, ainsi que sa femme, en 1667, quand René Chesneau, « ministre en l'église de Soubise » et « le sieur Joël Magnen,

¹ BM la Rochelle, manuscrit 2465, d'après une transcription d'Yves Valadeau effectuée pour un mémoire de maîtrise soutenu en 1998 devant la FLASH de la Rochelle.

² L'Houmée, maison, Saint-Laurent-de-la-Prée.

³ G. Musset, « Les ports francs », dans *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*, tome XVI, 6^e livraison, avril 1903, p. 250. Musset n'indique pas sa source. Il est regrettable pour nous qu'il n'ait pas énuméré les « autres biens ».

⁴ Archives départementales la Rochelle, Fiefs d'Aunix, extraits 1715, p. 4.

⁵ Le 9 janvier 1585, Jean de Rabaine, chevalier, fait hommage à Henri, roi de France et de Pologne, pour le fief et seigneurie de l'Houmée, le chauffage qu'il prend en la forêt de Rochefort, un hôtel et fief assis devant le château de Rochefort, ses appartenances et dépendances, à cause du château royal de Rochefort, qui lui appartient à cause de sa femme Louise de Pons, celle-ci par succession de sa mère Françoise Geoffroy (Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome XIX, p. 152-153, d'après Arch. Nat., P 563, cote 2202).

⁶ Cité par C. GABET, « Les seigneuries de la paroisse de Rochefort aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Rochefort 1666-1966*, p. 114, en référence à Arch. de la Gironde, C 4149, p. 22 r^o. C. Gabet, qui a appelé François Pons le détenteur, a écrit : « En 1561, la seigneurie tombe dans des mains roturières ». Or il s'agit de François de Pons, baron de Mirambeau, fils de Jacques de Pons, le fondateur de Brouage.

⁷ Voir *Roccafertis*, 3^e série, tome III, n^o 21, janvier 1998, p. 233.

⁸ Acte de réception du château de Rochefort par Judith de Soucelle, veuve d'Adrien de Lauzeré, en date du 9 juillet 1616, reproduit dans *Rochefort, trois siècles en images*, volume I, p. 39; photocopie de l'original à la B. N., collection Clairambault, 367, folio 239. L'acte est publié d'autre part dans Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome III, p. 424-425. Voir aussi « Diaire de Merlin », dans Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome V, p. 291.

maître apothicaire », font le partage des biens du couple¹. Nous n'avons aucun renseignement sur la personnalité de Chesneau, la localité où Magnen exerce en qualité d'apothicaire et l'origine des droits des deux hommes.

Catherine Magnen, veuve Jean Seignette (1674-1688)

Le 24 décembre 1674 se manifeste une Catherine Magnen (ou Maignen), veuve Jean Seignette, qui baille à Jean Audart, maître boucher à Rochefort, une « place » située rue des Fonderies, moyennant 12 livres 10 sols de rente par an². Elle doit être apparentée au Joël Magnen de 1667, mais la relation de parenté nous échappe ; son mari, qui était docteur en médecine, appartient à la famille rochelaise bien connue des Seignette. Les modalités du partage de 1667 nous étant inconnues, nous ignorons si les ayants droit éventuels du pasteur Chesneau ont des intérêts à Rochefort³.

Nous ignorons également où Catherine Magnen réside habituellement. Toujours est-il qu'en 1677 elle ne demeure pas à la Montagne puisque, le 27 avril de cette année, elle baille à ferme à « messire Darangy », commissaire de la marine, « la maison de la Montagne, avec ses dépendances et appartenances, chai, logement pour le bétail, terres, vignes, prés », comprenant notamment « une pièce de terre au fief du prieuré, trois pièces de terre au Franc Fief, deux pièces de terre au Fief Brelin, une pièce de terre à la Piballe ». Le cheptel est réduit à « une vieille vache et son veau naissant et deux jeunes vaches »⁴.

La dame de la Montagne possède dans la ville plusieurs terrains à bâtir qu'elle baille à rente entre 1674 et 1685 : huit dans la rue des Fonderies, trois dans la rue Saint-Pierre, un dans la rue Saint-Jacques. S'y ajoutent deux autres terrains à bâtir, non localisés, et une maison dans la rue Saint-Jacques, également baillés à rente⁵. D'autre part, des confrontations permettent d'identifier quelques-unes de ses terres, aux lieux appelés le Temple⁶, le Sablon⁷, la Grande Pièce⁸, Puyvineux⁹, et près du village de la Pointrie¹⁰. Le dernier acte où elle est désignée est du 30 mars 1688¹¹.

¹ « la grosse du contrat de partage entre M. René Chesneau, ministre en l'église de Soubise, et sieur Joël Magnen, maître apothicaire, des biens appartenant à Paul Petiteau, écuyer, sieur de Maugonnier, et demoiselle Suzanne de Lauzeray, passé devant Laloué, notaire royal, le 4 juin 1647 - la grosse du contrat de l'arpentement des domaines de la succession dudit sieur Petiteau, fait au réquisitoire de Chesneau et Magnen, en date du 16 mai 1647 » (Inventaire des biens de Pierre Delacoste, David notaire, XLII, liasse 71, pièce 204, du 25 novembre 1707).

² Inventaire des titres de Pierre Delacoste, David, XLII, liasse 71, pièce 204, du 25 novembre 1707.

³ Dans l'inventaire des titres détenus par Pierre Delacoste à son décès, il est question « d'une quittance sous seing privé entre Jean Seignette et Samuel Chesneau, par laquelle ledit Chesneau se trouve redevable envers Seignette de 56 livres, en date du 6 mars 1699 ». Nous ignorons sur quoi porte ce décompte.

⁴ Heurtemate, XXI, liasse 25, pièce 51.

⁵ D'après l'inventaire Delacoste, mentionné ci-dessus.

⁶ Tesson, XXXIV, liasse 12, 1^{er} registre, acte du 15 octobre 1684.

⁷ *Ibid.*, feuillet 43, acte du 15 octobre 1684.

⁸ Gabet, XXI, liasse 3, pièce 125, du 2 novembre 1686.

⁹ *Ibid.*, liasse 10, pièce 50, du 9 février 1692.

¹⁰ Tesson, XXXIV, liasse 12, 1^{er} registre, feuillet 114; acte du 13 mars 1687.

¹¹ *Ibid.*, 2^e registre, feuillet 10.

Jean Seignette, docteur en médecine (1685-1698)

En 1685, le fils de Catherine Magnen, Jean Seignette, docteur en médecine comme son père, obtient « une ordonnance rendue par Arnou, conseiller du roi en ses conseils, intendant de Rochefort, qui lui permet de se faire payer les rentes qui lui sont dues par les particuliers y dénommés »¹, suivie, en 1687, d'un « arrêt du Conseil » concernant les rentes dues à la seigneurie de la Montagne².

Il est désigné comme possesseur de terres, en confrontation, à la Grande pièce et à Puyvineux (ci-dessus), à Marseille³, aux Groies de Puyvineux⁴, aux Rivières⁵, dans la seigneurie du prieuré⁶, à la Pignellerie⁷, en la Prée de Rochefort, proche du passage de Soubise⁸, dans la rue Denfert-Rochereau (partie basse)⁹. Il sait profiter de l'essor du faubourg en baillant à rente des terrain à bâtir : douze dans la seule année 1692, un en 1696¹⁰, un en 1698¹¹.

En 1696, il afferme la métairie de Marseille¹², qui est celle de la seigneurie. Cependant, le 3 décembre 1698, il se défait de tous ses biens et droits à Rochefort en vendant à Pierre Delacoste « la maison et seigneurie de la Montagne, autrement Villarsay, avec toutes ses appartenances et dépendances, moyennant le prix et somme de 22 000 livres ». L'acte est passé devant un notaire de la Rochelle nommé Marchand. Parmi les dépendances sont des biens situés dans les seigneuries de Villeneuve-Montigny et des Ouillères. Les lods et ventes dus à la seigneurie de Rochefort s'élèvent à la somme de 800 livres. On apprend par cet acte qu'il est marié avec Jeanne Richard¹³.

Pierre Delacoste (1698-1707) et sa veuve Marie Rémy (1707-1712)

Le nouveau détenteur est un lieutenant de vaisseau, marié avec Marie Rémy, fille de M^c Henri Rémy¹⁴. Il est probablement apparenté aux « sieurs Louis et Jean Delacoste, marchands à la Rochelle », qui sont désignés dans un contrat du 14 novembre 1663, à Louis Delacoste, marchand, qui baille à rente une pièce de vigne à un habitant de Laleu, le 8 novembre 1668¹⁵.

Le 7 mars 1699, demeurant « au lieu noble de la Montagne, paroisse Notre-Dame », il baille à Charles Persin, marchand, demeurant au village de Marseille, un « emplacement de terre » de quatre journaux, situé près de ce village, dans la

¹ En date du 8 mars 1685 (Inventaire après décès, du 25 novembre 1707).

² En date du 22 février 1687 (*Ibid.*).

³ Gabet, XXI, liasse 11, pièce 396, décembre 1693.

⁴ Ferrand, XXXIV, liasse 18, pièce 163, du 22 mars 1696.

⁵ *Ibid.*, liasse 17, pièce 316, du 15 juin 1696.

⁶ *Ibid.*, liasse 19, pièce 13, du 4 janvier 1697.

⁷ Ferrand, XXXIV, liasse 21, pièce 182, du 21 mars 1698.

⁸ *Ibid.*, pièce 242, du 10 avril 1698 et liasse 22, pièce 758, du 3 novembre 1698.

⁹ Gabet, XXI, liasse 7, pièce 320, du 11 septembre 1691.

¹⁰ Inventaire des titres de Pierre Delacoste, David, XLII, liasse 71, pièce 204, du 25 novembre 1707.

¹¹ Ferrand, XXXIV, liasse 22, pièce 491, du 6 juillet 1698.

¹² *Ibid.*, liasse 17, pièce 213.

¹³ Inventaire des titres de Pierre Delacoste, déjà cité. Son épouse est soeur de Pierre Richard, hôte de la Fontaine.

¹⁴ Le contrat de mariage, passé devant Bellon, notaire royal à la Rochelle, est daté du 7 janvier 1693 (Inventaire des titres de Pierre Delacoste, déjà cité).

¹⁵ Contrat analysé dans l'inventaire de ses biens après son décès.

seigneurie de la Montagne, sujet à cinquante sols par journal de cens et rente seigneuriale, confrontant au midi au chemin de Rochefort à Marseille, à l'orient au chemin de Rochefort à la Rochelle¹. En 1700, il sollicite d'habitants de la ville des actes de reconnaissance des rentes qu'ils devaient auparavant à Jean Seignette. Ces rentes portent sur des « emplacements de terre » et des maisons : neuf dans la rue des Fonderies, quatre dans la rue Neuve, trois dans la rue des Remparts, trois dans la rue Saint-Pierre, deux dans la rue Saint-Jacques, deux dans la rue Saint-Hubert, un dans la rue Saint-Charles². En 1701, il baille à ferme la métairie de Marseille à un marchand de Rochefort nommé Antoine Faurès, qui l'affermé lui-même à un laboureur à boeufs appelé Vincent Boussandeau et à son gendre Jean Gautier, laboureur lui aussi, demeurant en la paroisse de Tonnay-Charente : bâtiments, jardin, terres labourables³.

En 1703, toujours « demeurant en la maison noble de Villarsay », il arrente à Jacques Caillé, tisserand en toiles, « un emplacement de terre » au Franc Fief, seigneurie de la Montagne⁴. Il est peut-être absent de Rochefort, entre février et juin 1705, quand sa femme, « demeurant en sa maison noble de Villarsay », passe plusieurs contrats d'arrentement « d'emplacements de terre »⁵. Le 12 mai 1706, il obtient des lettres du roi pour la vérification de la seigneurie. Ses tenanciers procèdent alors à des déclarations de leurs tenures ; c'est ainsi qu'entre le 23 décembre 1706 et le 15 mars 1707, le notaire Texier enregistre dix déclarations⁶. Le 30 juin 1706, Delacoste baille à ferme la métairie de Marseille à Etienne Boussandeau et sa femme, pour 600 livres par an. Entre le 20 avril et le 3 septembre 1707, il reçoit des reconnaissances de rentes, notamment pour des maisons des rues des Fonderies et des Remparts⁷. Ce sont ses derniers actes connus ; le 25 novembre 1707, sa veuve, Marie Rémy, fait procéder à un inventaire des biens du couple⁸.

Le défunt laissant deux enfants mineurs, Marie Rémy prend alors en charge la gestion de ces biens. C'est ainsi qu'elle afferme la métairie de Marseille, en 1708⁹ et le 18 août 1709, à cette dernière date à un laboureur à bœufs du village de la Vacherie nommé François Mellé : « maison comprenant deux chambres basse et haute, grange, toit et terres... »¹⁰. Le 17 septembre 1709, elle procède à des confrontations de terres avec Pierre de Goumier, seigneur des Ouillères¹¹. D'autre part, en cette année 1709, elle baille à rente une maison avec jardin¹² et un « emplacement de terre »¹³, et elle procède à un échange avec un charpentier du

¹ Ferrand, XXXIV, liasse 23, pièce 138.

² Inventaire des titres de Delacoste (David, XLII, liasse 71, pièce 204, du 25 novembre 1707).

³ Ferrand, XXXIV, liasse 27, pièce 316, du 18 juillet 1701.

⁴ David, XLII, liasse 68, n° 269, acte du 31 décembre 1703.

⁵ David, XLII, liasse 69, n° 41, 23 février 1705; *ibid.*, n° 145, 23 juin 1705, et Inventaire des titres de Delacoste (David, XLII, liasse 71, pièce 204, du 25 novembre 1707).

⁶ Texier, 3^E 42/164).

⁷ Inventaire des titres de Delacoste, déjà cité.

⁸ David, XLII, liasse 71, pièce 204.

⁹ Rossignol, XLII, liasse 128, n° 182.

¹⁰ *Ibid.*, XLII, liasse 129, n° 42.

¹¹ Tayeau, XXI, liasse 42, n° 68.

¹² Rossignol, XLII, liasse 129, n° 89 ; 11 octobre 1709.

¹³ *Ibid.*, XLII, liasse 129, n° 132 ; 19 décembre 1709.

village de la Grange¹. En 1710, on la voit acheter une pièce de terre labourable dans sa seigneurie² et vendre un terrain dans la seigneurie de Rochefort³.

Elle décède le 28 février 1712, à Rochefort, « chez le sieur Neys, maître chirurgien ». Le 4 mars suivant, un inventaire des « meubles, effets, titres, papiers et enseignements » de la maison de Villarsay est effectué à la demande de son exécuteur testamentaire⁴. Ses enfants, Paul-Henri et Marie-Anne Delacoste sont encore mineurs, mais le fils doit avoir atteint l'âge de raison ; il participe à l'inventaire ci-dessus, qu'il signe d'une main assurée.

Des Delacoste aux Dubreuil de Guitteau (1712-1779)

Les deux enfants sont bientôt émancipés. C'est ainsi que, dès le 17 septembre 1712, on les voit traiter d'une ferme, en qualité d'héritiers d'un Louis Delacoste⁵, et que, le 21 octobre suivant, ils vendent « trois chambres » tenant au quereu de Marseille⁶. En 1720, Paul-Henri baille à ferme, pour cinq ans, à René Neraud, jardinier, et sa femme, un jardin entouré de fossés, appelé le jardin de Marseille, au village de ce nom⁷, et, dans la même année, à Denis Terrien, jardinier, et sa femme, pour cinq ans également, « la maison de Villarsay, bâtiments, cour, puits, jardin, appartenances », avec un pré de sainfoin, les prés de la Glacière et du Bois, trois journaux de pré dans les prés communs et de la Piballe et quatre journaux de terre labourable devant la porte de la maison⁸. Il ne réside donc pas dans la maison noble. Il décède jeune, sans enfant, en 1723⁹. Dans la même année, sa sœur Marie-Anne épouse Jean-Jacques Paschal d'Abbadie, écrivain ordinaire de la Marine à Rochefort, qui devient ainsi seigneur de Villarsay ; la terre est alors estimée à 22 000 livres¹⁰.

Marie-Anne décède la première et Jean-Jacques Paschal d'Abbadie se remarie avec Marie Daniaud, le 26 juin 1745, à Fouras¹¹. L'héritier du fief est alors le fils de Jean-Jacques Paschal et de Marie-Anne, Jean-Jacques Blaise d'Abbadie, qui, lors de son mariage avec Marie-Madeleine Harenger, à Saint-Louis de Rochefort, le 27 août 1761, est qualifié commissaire de la Marine et seigneur de la Montagne-Villarsay.

Ensuite, la filiation nous échappe. Du moins constatons-nous qu'en 1779 Paul-Charles Dubreuil de Guitteau, officier de dragons, met la terre en vente, en qualité

¹ Tayeau, XXI, liasse 42, n° 57, 11 novembre 1709.

² Rossignol, XLII, liasse 129, n° 149 ; 14 septembre 1710.

³ *Ibid.*, XLII, liasse 129, n° 159 ; 7 octobre 1710.

⁴ Tardy, XLII, liasse 151.

⁵ Tayeau l'aîné, XXI, liasse 45, n° 60.

⁶ *Ibid.*, XXI, liasse 49, n° 78).

⁷ Tayeau l'aîné, XXI, liasse 54, n° 187.

⁸ *Ibid.*, XXI, liasse 54, n° 181.

⁹ F. CHASSEBOEUF, *Châteaux, manoirs et logis, La Charente-Maritime*, éd. Association Promotion Patrimoine, p. 375.

¹⁰ *Ibid.* C. GABET signale qu'en 1731 un Giraud, sieur de la Montagne, marchand, demeurant à Rochefort, donne à bail la maison de Villarsay et ses appartenances (*Rochefort 1666-1966*, p. 114). Il s'agit probablement de Pierre Giraud, qui habite dans la rue Saint-Pierre en 1719 (Claude Marsaly, dans *Roccafertis*, n° 20, septembre 1997, p. 195). En 1731, ce Giraud doit être fermier de la seigneurie et affermer à son tour la maison et ses appartenances. Claude Marsaly a expliqué pourquoi plusieurs membres de la famille Giraud ont été surnommés la Montagne et même dits sieurs de la Montagne : Pierre Giraud, mort avant 1705, est originaire de Rochefort-la-Montagne (63) et son fils, Pierre Giraud, mort en 1735, est né à Perpezat (63). Ces mentions ont fait croire à C. Gabet que les Giraud étaient seigneurs de la Montagne.

¹¹ Revue de la Saintonge et de l'Aunis, tome X, p. 117, note 2; DUPLAIS-DESTOUCHES, en référence aux registres paroissiaux de Fouras.

de mari d'une Marie-Anne Henriette d'Abbadie. Une annonce parue dans les « Affiches de La Rochelle » mentionne en effet la vente de « la terre nommée la Montagne de Villarsay, proche la ville de Rochefort, ... consistant en un censif de plus de 600 livres par an, lods et ventes, une maison de maître, grand jardin, granges, écuries et autres servitudes, ... et une grande métairie au village de Marseille »¹.

La maison noble et ses dépendances en 1712²

Nous en possédons une description grâce à l'inventaire après le décès de Marie Rémy. C'est une modeste construction à étage. Au rez-de-chaussée, elle comprend trois pièces d'habitation : chambre au milieu, petit salon et cuisine de part et d'autre. La cuisine communique avec une « laiterie » et un cellier surmonté d'un petit grenier. A l'étage sont une « chambre haute » donnant d'un côté sur le jardin et de l'autre sur la cour, un petit cabinet et une petite chambre. Les dépendances consistent en une buanderie, un bûcher, une volaillère, une écurie, un toit aux vaches, un toit à brebis³, qui semblent s'ordonner autour d'une cour. Dans la volaillère, on compte une douzaine de poules, deux coqs, neuf dindons, quatre oies et cinq canes. Le bétail comprend une petite jument, un mulet de l'année, deux vaches, cinquante brebis ou moutons, avec treize agneaux de l'année.

Marie Rémy n'a pas affermé le domaine. Pour l'exploitation, elle était assistée d'un domestique, qui faisait l'office de jardinier, et de deux servantes.

La seigneurie

Ne possédant pas de censif, nous devons nous en tenir à des aperçus sur la seigneurie. Dans le faubourg, on repère quatre terrains dans la rue du 4 Septembre (côté est, au sud de la rue Gambetta), soumis au sixte ou au septain des fruits⁴, deux dans la rue Pasteur (côté sud)⁵, un dans la rue du 14 juillet (nord)⁶, une maison avec jardin dans la rue Denfert-Rochereau (côté ouest), l'ensemble maison et jardin relevant d'ailleurs en partie de la seigneurie du prieuré⁷.

La maison noble étant proche du village de Marseille, on ne s'étonne pas que plusieurs terres situées au contact de ce village soient de la seigneurie. Trois actes concernent des acquisitions de Charles Persin, maître jardinier et « marchand » de Marseille, connu pour avoir planté d'ormes les remparts de la ville. Le 13 septembre 1694, Persin achète une « motte renfermée de fossés, proche le village de Marseille, contenant environ ¼ de journal, avec plusieurs arbres d'ormes et un poirier, qui sont sur le bord du fossé, confrontant des deux côtés, vers l'orient et l'occident, et d'un bout, au nord, à la terre dudit Persin et au midi au grand chemin qui conduit dudit village de Marseille à Rochefort »⁸. Le même jour, il acquiert une « petite

¹ F. CHASSEBOEUF, *Châteaux, manoirs et logis, La Charente-Maritime*, éd. Association Promotion Patrimoine, p. 375.

² D'après un inventaire en date du 4 mars 1712, effectué après le décès de Marie Rémy (Tardy, XLII, liasse 151).

³ Nous conservons les dénominations qui figurent dans l'acte.

⁴ Gabet, 26 mars 1693; Ferrand, XXXIV, liasse 15, pièce 445, du 13 septembre 1695; *ibid.*, liasse 21, pièce 102, du 10 février 1698; Carol, XXI, liasse 21, pièce 59, du 11 mai 1705.

⁵ Ferrand, XXXIV, liasse 16, pièce 288, de juin 1695; *ibid.*, liasse 25, pièce 145, de mars 1700.

⁶ David, XLII, liasse 69, n° 145, 23 juin 1705.

⁷ Mérilhon, 21 janvier 1781.

⁸ Ferrand XXXIV, liasse 14, pièce 685.

motte de ¼ de journal, située au village de Marseille, confrontant vers l'orient à la terre du sieur Seignette, fossé commun, vers l'occident à la motte de Jean Masson, au midi au chemin qui va de Rochefort à Marseille, au nord au jardin dudit Persin, fossé entre »¹. Le 7 mars 1699, Pierre Delacoste lui baille un « emplacement de terre de 4 journaux, situé près le village de Marseille, seigneurie de la Montagne »². Le 7 octobre 1702, c'est Jacques Tayeaud, lui aussi jardinier à Marseille, qui « reconnaît devoir au sieur Delacoste, lieutenant de vaisseau, à cause de la seigneurie de la Montagne-Villarsay, la somme de 5 livres de cens noble, à raison de 5 sols par journal », pour un pré acquis à Marseille, de la veuve de Persin, confrontant à l'orient aux héritiers Persin, au midi au chemin qui conduit de Marseille à Notre-Dame³.

Les autres éléments identifiables de la seigneurie se situent en divers endroits de la paroisse. Ce sont des prés fauchis dans la prée de la Piballe⁴, les Prés Cavaille⁵, des terres labourables aux Rivières⁶, au Franc Fief⁷, au Cherveri, « confrontant à l'occident au chemin de Marseille à la forêt de Rochefort »⁸, aux Jolains⁹, aux Petites Ouches¹⁰, « au faubourg », sans autre précision¹¹, « confrontant au nord au chemin de Rochefort au port de Beaujau »¹²...

Ainsi, entre 1696 et 1723, le fief de la Montagne, estimé à 22 000 livres avec « ses appartenances » dans d'autres seigneuries, vaut environ 1 100 livres de rente annuelle, la métairie représentant 600 livres, soit un peu plus de la moitié. C'est un de ces petits fiefs qui ne constituent qu'un élément de propriété foncière. Ses détenteurs successifs connus, de Combes, François de Pons, Petiteau, les Seignette, Delacoste, ont d'autres biens et une charge ou une profession. Souvent, les bâtiments de la métairie sont contigus à la maison noble ; en l'occurrence, la métairie est séparée mais proche, et la maison comporte des dépendances qui constituent un petit centre d'exploitation et d'élevage, susceptible de pourvoir à l'alimentation des occupants, maîtres ou fermiers.

Jacques Duguet et † Robert Fontaine

¹ *Ibid.*, pièce 686.

² Voir plus haut (Ferrand, XXXIV, liasse 23, pièce 138).

³ *Ibid.*, liasse 30, pièce 447.

⁴ *Ibid.*, liasse 14, pièce 710, 10 décembre 1694 et liasse 24, pièce 675, du 23 décembre 1699.

⁵ *Ibid.*, liasse 20, pièce 594, du 3 septembre 1697.

⁶ Gabet, XXI, liasse 11, pièce 386, de décembre 1693; Ferrand XXXIV, liasse 20, pièce 594, du 3 septembre 1697; *ibid.*, liasse 22, pièce 837, du 15 décembre 1698; *ibid.*, liasse 24, pièce 675, du 23 décembre 1699.

⁷ Tesson, XXXIV, liasse 12, 1^{er} registre, feuillet 113; 9 mars 1687; Gabet, XXI, liasse 9, pièce 324, du 20 septembre 1692; Ferrand, XXXIV, liasse 15, pièce 188, du 24 janvier 1695; *ibid.*, liasse 32, pièce 230, du 10 août 1704.

⁸ Ferrand XXXIV, liasse 30, pièce 384, du 23 août 1702.

⁹ *Ibid.*, liasse 19, pièce 253, du 21 avril 1697.

¹⁰ Tesson, XXXIV, liasse 12, 2^e registre, feuillet 101; avril 1691.

¹¹ Ferrand, XXXIV, liasse 16, pièce 698, du 2 décembre 1695; *ibid.*, liasse 20, pièce 705, du 2 novembre 1697.

¹² Gabet, XXI, liasse 4, pièce 132, du 16 mai 1688.